

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 27 AVRIL 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 8

Représentés : 6

Absents : 1

Date de convocation : 21 avril 2023

Date d'affichage : 21 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha – MAGNIN Carine - RAMBAUD Marie-Pierre - POIROT Marie – GRANGE Christian - GRANGE Michel

Étaient représentés : RETORNAZ André (donne procuration à RETORNAZ Dominique) – FALCOZ Corine (donne procuration à GRANGE Christian) - GRANGE Guy (donne procuration à GRANGE Michel) – MARTIN Jean-Marie (donne procuration à MAGNIN Carine) – FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) – RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à POIROT Marie)

Était absent : CLAPPIER Pascal

Monsieur Michel GRANGE est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 23-04-057

Objet : Attribution de subventions aux associations : Anciens Combattants, Alchimy et AEP (complément) pour l'année 2023

Le rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

Par délibération du 30 mars dernier, je vous rappelle qu'ont été allouées, après examen de leurs bilans de fonctionnement, des subventions aux associations pour 2023.

Ces montants sont prévisionnels et pourront éventuellement être modifiés par délibération lors de la production des justificatifs par les bénéficiaires de ces subventions.

Afin de bénéficier de leur subvention, les associations devront impérativement fournir en mairie leurs statuts à jour, et devront également solliciter le versement de leur subvention, celui-ci n'étant pas automatique.

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le 02/05/2023

Berger
LeVaut

ID : 073-217303064-20230427-23_04_057-DE

Je vous propose d'allouer les subventions complémentaires s

ASSOCIATIONS	MONTANTS EN €
A.E.P. : fonctionnement des Microfolies	7 500.00 €
Alchimy	2 500.00 €
Anciens combattants	700.00 €

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication réunie le 20 avril 2023 a émis un avis favorable sur ce dossier.

Je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 20 avril 2023,

Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

➤ d'allouer pour 2023, les montants de subventions de fonctionnement aux associations selon le tableau ainsi qu'il suit :

ASSOCIATIONS	MONTANTS EN €
A.E.P. : fonctionnement des Microfolies	7 500.00 €
Alchimy	2 500.00 €
Anciens combattants	700.00 €

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 02/05/23

Publication : 02/05/23

Valloire, le 02/05/23

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

